

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE
BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
126/2020

**OBJET : LEVEE D'INTERDICTION DE BAINADE SUR LA
PLAGE DE BERTHEAUME**

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23

Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

Vu l'arrêté n° 123 2020 du 18 août 2020, portant interdiction de baignade sur la plage de Bertheaume

Vu l'avis de la société Véolia, gestionnaire du réseau

Considérant qu'il n'existe plus de risque de pollution,

Considérant qu'il y a lieu de lever l'interdiction de baignade à la plage de Bertheaume

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour : 20 août 2020, l'interdiction de baignade est levée sur la plage de Bertheaume

ARTICLE 2 : La baignade est autorisée plage de Bertheaume

Fait à PLOUGONVELIN, le 20 août 2020

Le Maire

Bernard GOUEREC

Christine CALVEZ
Adjointe à l'Urbanisme

